

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

Régulièrement convoqué en date du mardi 7 janvier 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le mardi 14 janvier 2014, à 18 h 30, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur **Christian CHASSON, Maire**.

Sont présents :

Christian CHASSON
Josette GAILLARDET
Marlène AUGIER
Jean Marie CHAUVET
Frédéric BLARQUEZ
Brigitte RAMBIER
Jean-Luc VIVALDI
Alain MOREL
Marie Josée BOUVET
Daniel GROS
Nicole FERNAY
Martine MARIE
Myriam MENICHINI
Gilles MOURGUES
Sandrine AELVOET
Florie GAUTIER
Pierre CARENA
Jacques ROUSSET
Jean Marie ROCHE
Nathalie GIRARD
Malika SEGUIN MILLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur Jacky SAVIO a donné pouvoir à Monsieur Daniel GROS
- Madame Laurence DELAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Pierre CARENA
- Madame Caroline MEYER a donné pouvoir à Monsieur Jacques ROUSSET
- Monsieur José ORTIZ a donné pouvoir à Madame Nathalie GIRARD

Absents :

- Madame Magali PASTOR, absente
- Monsieur André MARTINE, absent

Secrétaire de séance : Madame Marlène AUGIER

Assiste également à la réunion :

- Madame Sophie CONTE, DGS

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

I. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2013.

Madame Martine MARIE demande de modifier le fait qu'elle n'était pas absente lors de la séance du 18 décembre 2013 mais seulement en retard donc présente.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

Monsieur Jacques ROUSSET demande d'apporter un complément d'information sur l'intervention de **Madame Caroline MEYER** concernant le développement durable, il serait plus judicieux selon lui de citer l'intervention de Madame MEYER de manière plus conséquente, il souhaiterait que le texte soit retranscrit dans son intégralité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité après modifications.

2. Compte rendu des décisions du Maire.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 18 décembre passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 03-2012 du 27 février 2012, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N°	Date	Objet
90-2013	12/12/2013	Création d'un bassin de rétention lotissement les vergers – NEOTRAVAUX – Avenant en moins value de 469.00 € HT.
91-2013	17/12/2013	Contrat de prestation de services- ALFA SPECTACLE – Spectacle du 31 décembre 2013 pour un montant de 1 100.00 €.
92-2013	17/12/2013	GROUPAMA – Acceptation d'indemnité complémentaire – dommages électriques du 05/08/2012 à la colonie d'Auroux pour un montant de 800.00 €.
93-2013	23/12/2013	Réhabilitation de la Mairie – Marché de travaux – Attribution du lot chauffage / ventilation / climatisation – THARMATEX pour un montant de 78 918.02 € HT
94-2013	26/12/2013	AECI – Contrat de maintenance des systèmes d'horloges et programmateur de sonnerie pour un montant de 760.18 € HT.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des délégations du Conseil Municipal accordées au Maire.

3. Décision Modificative Budgétaire n° 4

Monsieur MOREL Alain, Adjoint au Maire, délégué aux finances, invite les conseillers municipaux seront invités à délibérer sur le présent projet de décision modification du budget principal 2013 de la Commune ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Intitulé compte	Crédits proposés
67	678	Autres charges exceptionnelles	- 1622.00 €
014	7391172	Dégrèvement de la Taxe d'Habitation sur les logements	1 622.00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

		vacants	
	023	Virement à la section d'investissement	20 140.00 €
040	21312	Bâtiment scolaire	3 620.00 €
040	21318	Autres bâtiments publics	120.00 €
040	2138	Autres constructions	11 400.00 €
040	2188	Autres (immobilisations corporelles)	5 000.00 €
Recettes			
	021	Virement à la section de fonctionnement	20 140.00 €
042	722	Immobilisations corporelles	20 140.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 4 au budget primitif principal de la Commune 2013 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Intitulé compte	Crédits proposés
67	678	Autres charges exceptionnelles	- 1 622.00 €
014	7391172	Dégrèvement de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants	1 622.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	20 140.00 €
040	21312	Bâtiment scolaire	3 620.00 €
040	21318	Autres bâtiments publics	120.00 €
040	2138	Autres constructions	11 400.00 €
040	2188	Autres (immobilisations corporelles)	5 000.00 €
Recettes			
	021	Virement à la section de fonctionnement	20 140.00 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

042	722	Immobilisations corporelles	20 140.00 €
-----	-----	-----------------------------	-------------

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter la commune lors de la signature de pièces s'y afférent.

4. Indemnités forfaitaires complémentaires pour élection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que pour l'année 2014, les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014, les élections européennes sont programmées le 25 mai 2014

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.) peut être allouée aux personnels territoriaux, non éligibles aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires, qui lors d'une élection politique, sont astreints à une permanence ou à une activité, la semaine ou en dehors des heures habituelles de fonctionnement des services, le samedi, le dimanche et, le cas échéant, un jour férié.

Le montant de l'I.F.C.E. est calculé dans la double limite d'un crédit global affecté au budget et d'un montant individuel maximal calculé par référence, selon le type de consultation électorale, à la valeur maximale de l'indemnité forfaitaire mensuelle ou annuelle pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux.

Dans le cadre d'élections municipales et européennes :

Il est prévu que le crédit global affecté à ces indemnités est obtenu en multipliant le taux moyen mensuel d'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie des attachés par le nombre des bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité pour élections et affecté d'un coefficient compris entre 0 et 8. Le coefficient **6** est proposé.

Ce montant correspond à : $1078,72 \text{ €} \times (6/12) \times 1$ attaché territorial soit une enveloppe globale de 539.36 €, par élection.

**L'enveloppe globale pour les élections municipales et européennes sera donc :
539.36 x 2 soit 1078.72 euros**

Le montant individuel attribué aux bénéficiaires ne pourra pas excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires attribués aux attachés territoriaux soit **269,68 €**.

Néanmoins, il sera doublé, lorsque la consultation donnera lieu à deux tours de scrutin.

S'agissant des agents susceptibles de bénéficier des IHTS, ils se verront ouvrir la possibilité d'opter pour le paiement des heures effectivement réalisées ou la récupération de celles-ci.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le montant du crédit global tel que défini.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le montant du crédit tel que défini ci-dessus et **DIT QUE** les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la commune de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 – dépenses de personnel.

5. Transfert temporaire de la salle du Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal se réunit en délibérations à la Mairie de la commune selon le Code Général des Collectivités Territoriales article 2121-7.

Le siège de la mairie ne peut être déplacé, temporairement et qu'à titre exceptionnel en raison de circonstances particulières de temps et de lieux.

Il est proposé de transférer la salle du conseil municipal au Centre socio culturel pour l'installation du nouveau Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes qui aura lieu au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (article L. 2121-7 du CGCT).

Madame Nathalie GIRARD demande à ce que les réunions du conseil se déroulent à 20h30 afin de ne pas pénaliser les activités qui se déroulent dans cette salle.

Monsieur le Maire indique que le maximum sera fait pour ne pas perturber les activités.

Gilles MOURGUES précise qu'il y a des activités les lundis et mardis soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE D'AFFECTER temporairement la salle du Conseil Municipal au Centre socio culturel pour l'installation du nouveau Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes, **PRECISE** que cette affectation temporaire aura lieu au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affectation.

6 Questions diverses

Madame Sandrine AELVOET demande une réunion concernant les rythmes scolaires, avec le Directeur d'établissement, enseignants et élus du périscolaire.

Madame Brigitte RAMBIER précise qu'elle doit en programmer une.

Monsieur Jacques ROUSSET souhaite qu'un consensus soit mis en place afin de déterminer la responsabilité de chacun : Mairie, écoles, parents, associations. Il demande au préalable qu'un petit groupe travaille sérieusement sur ce projet et son devenir avant de rencontrer les autres partenaires. Il rappelle qu'il s'agit d'un dossier majeur.

Monsieur Christian CHASSON souhaite en tant qu'élu tout mettre en œuvre pour la réalisation de la mise en place de la réforme. Il précise qu'une réunion va être convoquée

Monsieur Jacques ROUSSET demande donc qu'un travail soit fait en amont, et surtout il doit être fait avant les élections. On doit rechercher un consensus

Monsieur Christian CHASSON précise qu'il a une conception opposée et qu'il est trop tôt pour rencontrer les associations et les parents d'élèves et qu'il faut faire abstraction de la période électorale pour fournir un travail sérieux et constructif. Il renouvelle sa proposition de constituer un petit groupe de travail

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

Monsieur Jacques ROUSSET note qu'il y a des divergences graves de conceptions de l'enseignement mais qu'il espère qu'il faut s'en expliquer pour les gommer.

Monsieur Christian CHASSON lui répond qu'il n'y a pas d'enjeu électoral sur ce dossier. Il est contre car il y a un manque de concertation et de plus, il rappelle à **Monsieur ROUSSET** qu'il a souhaité s'exclure du groupe de travail lors de la dernière réunion.

Monsieur Jacques ROUSSET veut revenir sur les bases du groupe de travail initial avec un travail précis sur lequel toute la commission réunie était d'accord à l'unanimité pour être remis en cause totalement dans ses objectifs définis après, ce qui a motivé son retrait. Il souligne qu'à compter du 30 mars, dès qu'il sera élu, ce sera différent, en effet selon lui, on brûle les étapes, et on mélange tout par excès de précipitation.

Monsieur le Maire lui rappelle que nous ne sommes que le 15 janvier, et qu'il ne compte pas s'arrêter de travailler jusqu'aux élections. La démarche a bien démarré, il faut continuer.

Monsieur Jacques ROUSSET ne cautionne pas cette démarche qu'il juge irresponsable et qui aura de lourdes conséquences. C'est une remise en cause de 20 ans de travail avec la communauté éducative.

Monsieur Alain MOREL ne comprend pas ces propos et souhaite s'entendre d'abord en commission.

Nathalie GIRARD précise que le consensus peut sortir de la prochaine réunion.

Madame Brigitte RAMBIER rappelle qu'il y a encore beaucoup de travail avant de rencontrer les associations.

Monsieur Daniel GROS informe que la cabine téléphonique du parc de la Mairie est impossible d'accès à cause des barrières du chantier.

Monsieur Christian CHASSON répond que le nécessaire sera fait auprès de l'entreprise au cours de la réunion de chantier pour que celle-ci redevienne accessible à tous.

Monsieur Daniel GROS félicite **Monsieur Jean Marie CHAUVET** pour les panneaux d'identification des chemins.

Monsieur Jacques ROUSSET revient sur les certificats d'attestations d'inscriptions sur les listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle la procédure.

La séance est levée à 19 heures 30